

Publié le 25 novembre 2021

## **Une nouvelle économie mixte francilienne prend forme**

L'économie mixte est un acteur incontournable en lle-de-France, notamment en matière d'aménagement et de production de logements. Les chiffres sont éloquents : 156 Epl, 5 milliards de chiffre d'affaires, 20 000 emplois et 250 000 logements en gestion. Le 19 novembre dernier, au siège du Crédit Coopératif de Nanterre, la Fédération francilienne des Entreprises publiques locales, présidée par le sénateur Hervé Marseille, organisait une matinée d'échanges sur des thèmes d'avenir : maison de santé, économie circulaire... Comment les Epl s'adaptent-elles à ces évolutions ?



Cette journée a d'abord été ouverte par Pascale Sciacaluga, directrice adjointe du réseau commercial du Crédit Coopératif, puissance invitante de cette matinée, et par Patrick Jarry, président de la Fédération des Epl. « Vous êtes ici à Nanterre dans une ville qui colle pleinement

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 4



aux valeurs de l'économie mixte locale : maîtrise par les élus de leurs modes d'intervention, importance de l'ancrage territorial dans la définition des politiques publiques, priorité donnée à l'intérêt général et de long terme, ou encore volonté de développer des passerelles entre l'action publique et les nombreux acteurs du développement territorial », a assuré Patrick Jarry. Il a ensuite égrené les chiffres qui attestent de cette puissance de frappe : « L'économie mixte francilienne, c'est aujourd'hui 155 Sem, Spl et SemOp : 100 dans les secteurs de l'aménagement et du logement ; 20 dans les métiers de l'environnement (eau, déchets, énergie) ; 15 dans le tourisme et la culture ; 10 dans l'animation économique de nos territoires et 10 en matière de services aux populations (santé, crèche, funéraire...) ». Il est bon de savoir que cette activité représente 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. « Avec l'effet levier de leur intervention, cela représente une activité économique induite pour la région de plus de 8 milliards d'euros chaque année », a rappelé Patrick Jarry.

## Une cinquantaine d'Epl engagées dans l'immobilier de santé

La première table ronde a été consacrée aux maisons de santé et à l'agilité des Epl pour en assurer le déploiement. En 2017, le gouvernement a affiché la couleur en annonçant vouloir doubler, d'ici à 2022, le nombre de maisons de santé pluriprofessionnels et des centres de santé. Ces structures fleurissent aux quatre coins de l'hexagone et offrent plusieurs avantages : pour les patients, la possibilité d'une meilleure prise en charge globale et une complémentarité des soins de proximité, en un même lieu ou non ; pour les professionnels de santé, elles permettent le travail en équipe, une souplesse d'organisation, une plus forte attractivité pour les jeunes diplômés et un meilleur ancrage dans un territoire, une rupture avec l'isolement. Au dernier pointage réalisé par le gouvernement, qui remonte à l'été 2020, on en recensait 1 617 maisons, soit 617 de plus qu'en 2017. De plus, 451 maisons étaient en projet à cette même date. Au 31 décembre 2019, on comptait également 428 centres de santé. Du côté des Epl, une cinquantaine à ce jour interviennent sur l'immobilier de santé, sans pour autant gérer les maisons de santé. On pense, en lle-de-France, à la Semsa de Savigny-le-Temple qui a lancé la construction d'une maison de santé en 2019. Patrick Thérond, président du Conseil départemental du Val-de-Marne de l'Ordre des médecins, Farida Adlani, vice-présidente de la Région Ile-de-France, en charge de la santé et des solidarités, adjointe au maire de Villepinte, Fabien Guégan, responsable adjoint du département immobilier et développement économique à la Fédération des élus des Entreprises publiques locales ont échangé sur le sujet puis répondu aux questions dans la salle.

## De l'économie mixte à l'économie circulaire, un duo est né

Le deuxième débat a porté sur l'économie circulaire et la manière dont l'économie mixte peut en assurer le développement, notamment dans le secteur des commerces et de la restauration collective. Les collectivités n'hésitent pas à s'appuyer sur le savoir-faire des Sociétés d'économie mixte (Sem) et des Sociétés publiques locales (Spl) pour apporter des réponses concrètes aux

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 4



besoins de territoires, à chaque fois particuliers. De la Martinique au Vercors en passant par Villejuif en région parisienne, les exemples abondent et se multiplient. La loi Egalim du 30 octobre 2018 fixe des objectifs ambitieux pour la restauration collective, comme le fait d'acheter 50 % de produits de qualité, labellisés, dont 20 % de bio d'ici à 2022, ou de bannir le plastique. Où en sont les collectivités territoriales, deux ans après sa promulgation ? Comment les Epl s'inscrivent-elles dans cette dynamique ? Dans ces deux domaines, les principes de l'économie circulaire s'imposent de plus en plus comme une boussole. Comment les Epl intègrent-elles cette nouvelle donne pour créer des dispositifs adaptés à ce nouveau cadre ? Patrick Tondat, directeur général de la Spl Parsef, la plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien, Emmanuelle Hoss, directrice de la Semaest à Paris, Eric Berger, président du Ceser Ilede-France, accompagné de Daniel Level, conseiller au Ceser, en charge de l'environnement et de la transition énergétique et Estéban Pratviel, chargé de veille prospective et d'études au sein de la FedEpl ont débattu pendant une heure sur ce vaste sujet.

## « Les habitants veulent plus de proximité », assure Hervé Marseille

Hervé Marseille, sénateur des Hauts-de-Seine, président de la FedEpl Ile-de-France et vice-président de la FedEpl, a clôturé cette matinée. « Les débats de cette matinée confirment que les attentes sont immédiates. Les populations veulent plus de proximité, qu'il s'agisse de soins, de commerce, d'alimentation. On constate que des Epl nouvelles émergent, sur le maintien à domicile, les maisons de santé ou encore l'agriculture locale. Nous devons nous inspirer des exemples de ces Epl pionnières et proposer aux élus franciliens des modes de gestion identiques ». Et de conclure : « Qui aurait imaginé en 2010 que nous aurions aujourd'hui des Epl pour gérer les crèches ou assurer une politique commerciale ? Je pense que le mouvement est lancé et qu'il n'est pas prêt de s'arrêter ».

© 2025 www.lesepl.fr page 3 | 4



© 2025 www.lesepl.fr page 4 | 4